

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- **ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Philippe NOLLER aux fonctions de Conseiller Communautaire et de son intégration dans la Commission Technique Vie Sociale
- **APPROUVE** le « Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique » (PTRTE) porté par la Communauté d'Agglomération avec l'Etat et la Région Grand Est
- **APPROUVE** les rapports intégrant les comptes de la SODEVAM clos le 30 septembre 2020
- Concernant le Développement Economique :
 - **AGRÉE** la cession à Messieurs Raphaël, Mario et Guillaume SANSALONE sur la ZAC du Kickelsberg d'une parcelle d'une superficie d'environ 8 435 m² sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 30 € HT le m²
 - **AGRÉE** la cession à la S.A.S PASTEUR IMMOBILIER de deux terrains d'une superficie respective d'environ 33 000 m² et 9 863 m², situé sur la ZAC Espace Meilbourg, sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession des terrains à 4 155 000 € HT,
 - **AGRÉE** la cession au Docteur Hervé LAMARRE d'une parcelle d'une superficie d'environ 1 137 m² ainsi que la cession à Monsieur Jean Philippe DEL TORCHIO d'une parcelle d'une superficie d'environ 3 842 m² sous réserve d'arpentage sur la ZAC de l'Espace Meilbourg et **FIXE** le prix de cession des terrains à hauteur de 118 € HT le m², ce prix comprenant l'aménagement des parcelles avec parkings, espaces verts, voiries et terrassement sous bâtiment
- **APPROUVE** le parti d'aménagement pour la ZAC Meilbourg, **LANCE** la procédure de modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC et **MET** en place une concertation associant le public, les habitants et les associations concernées au processus de définition et d'élaboration du projet envisagé
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80% de l'emprunt, soit 2 000 000 €, que la SEBL se propose de contracter auprès de la Banque Postale pour couvrir le besoin de trésorerie nécessaire à l'achèvement des travaux de viabilisation du lotissement d'habitation des Futaies du Buchel et de la Zone Artisanale et Tertiaire des Terres Rouges sur la ZAC Metzange-Buchel
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte E-LOG'IN 4
- **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention-cadre intégrant le périmètre à enjeux communautaire ZAC Couronné – Artisans à l'annexe 2 ainsi que la convention de maîtrise foncière opérationnelle correspondante (reconventionnement)
- Concernant l'Enseignement Supérieur :
 - **APPROUVE** le protocole d'accord de partenariat entre les EPCI de Nord Moselle + pour soutenir l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur le territoire Nord-Mosellan
 - **ATTRIBUE** à l'Université de Lorraine une subvention de 20 842,80 € destinée à soutenir financièrement le 4^{ème} département Hygiène Sécurité Environnement de l'IUT de Thionville-Yutz
 - **ATTRIBUE** une subvention de 2 500 € à la Coordination Nord-Mosellane de la Fête de la Science pour l'édition 2021 de la Fête de la Science
- **APPROUVE** la réalisation de l'ensemble des deux phases de travaux de reconstitution de la zone du personnel et de rénovation énergétique des bâtiments d'exploitation de la régie d'eau potable, pour un montant prévisionnel de 1 076 000 € HT

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'accessibilité des personnes en situation de handicap (bilan 2020 et programme 2021)
- S'agissant de la gestion de 4 structures multi-accueils communautaires, **ENTERINE** le choix de Monsieur le Président en faveur de l'association LA CROIX ROUGE FRANCAISE et **APPROUVE** le projet de contrat de concession de délégation de service public correspondant
- **PREND ACTE** du rapport d'activité des actions 2020 du Contrat de ville et de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- **PREND ACTE** des bilans des trois thématiques développées au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR), **APPROUVE** la mise en œuvre du Plan de Lutte Contre les Discriminations pour 2021-2022 et la programmation des deux séances ciné-débat dans le cadre de la prévention de la radicalisation et **ATTRIBUE** une subvention de :
 - 6 000 € à l'Institut Éthique et Diversité pour les interventions de M. Hamdani
 - 960 € au cinéma La Scala pour les frais d'utilisation du Cinéma
 - 880 € à l'ESEIS pour les interventions de M. MICHON lors des séances ciné-débat
 - 600 € à l'ORIV pour les interventions de Mme ROCHER lors des séances ciné-débat
- **APPROUVE** l'avenant n°2 au Contrat Local de Santé portant prorogation de la durée du Contrat
- **APPROUVE** l'adhésion, au 1er janvier 2022, à l'association Accès aux Droits Santé Solidarité (AD2S) pour un montant annuel de 1 600 € ainsi que la convention de partenariat à signer avec AD2S
- S'agissant de la lutte contre le tabac, **APPROUVE** la convention de partenariat à SIGNER avec l'association Grand Est Sans Tabac, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Ville de Thionville
- Concernant les Finances :
 - **APPROUVE** les Décisions Modificatives du Budget Principal et des Budgets annexes Eau-Régie, Collecte et traitements des déchets et Zones d'Activité
 - **ANTICIPE** un excédent prévisionnel de clôture du budget Déchets à hauteur de 588 466 €, qui sera reversé au budget principal afin de permettre à celui-ci d'assurer la contribution au FPIC, en lieu et place de certaines Communes
 - **ANNULE** la délibération n° C2021- 082 du 1er juillet 2021, **DEROGE** au dispositif de droit commun fixant la répartition de la contribution de l'ensemble intercommunal au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en **FIXANT** les parts communales à 261 419 € et intercommunale à 1 064 605 € et **DECIDE** du versement de fonds de concours à hauteur de 30 953 € aux Communes de Angevillers, Fontoy, Lommerange, Rochonvillers, Tressange et Yutz
 - **DECIDE** l'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables pour le :
 - Budget Principal pour un montant de 2 987,17 €
 - Budget annexe Assainissement pour un montant de 49 662,11 €
 - Budget annexe Eau-Régie pour un montant de 2 642,97 €
 - **DECIDE** l'ouverture d'une autorisation de programme concernant l'acquisition de cinq bennes à ordures ménagères pour le Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets
- **APPROUVE** l'élaboration d'un atlas de la biodiversité à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération
- **PREND ACTE** :
 - du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
 - des rapports d'activité 2020 des Syndicats Mixtes SYDELON et Moselle Aval
 - des rapports annuels 2020 du service public de l'eau potable et du délégataire du service public de l'eau potable des communes de Yutz et Basse-Ham
- **APPROUVE** le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie, outil de pilotage de la politique Climat Air Energie.

La séance est levée à 20h40.